



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_048

L'an deux mille vingt-six, le **22 septembre** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Smermesnil.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Acquisition d'une emprise foncière – Extension de la zone d'activités de Londinières

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 28

Absents :

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 0
 Votants : 28

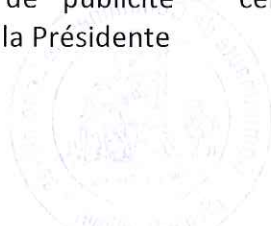
Pour : 28
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

M. Bruno Grandsire

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs ex, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François Abs ex, Mme LAFOLIE Nicole
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme FREVILLE Florine, M. BRETON Gauthier, M. FOUCOUT Marc Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINT-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs exc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine Abs ex

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente



Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire le projet d'extension de la zone d'activités située Route de Dieppe à Londinières.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes de Londinières envisage l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à M. Alain JACQUOT et Mme Marie GLINEL, située au lieu-dit « Les Bascons » à Londinières.

La propriété concernée est actuellement cadastrée section AD n° 33 et AD n° 34.

Un projet de division a été établi par le cabinet Euclid Géomètres-Experts. Il prévoit la création d'un lot destiné à être cédé à la Communauté de Communes de Londinières, d'une superficie réelle mesurée de 22 596 m², les références cadastrales définitives devant être arrêtées à l'issue des opérations de division et de bornage.

Cette acquisition permettra à la Communauté de Communes de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet d'extension de la zone d'activités.

Le prix d'acquisition a été convenu à hauteur de 56490 €, soit 2,50 €/m², auquel s'ajouteront les frais liés à l'acquisition.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de division établi par Euclid Géomètres-Experts en date du 3 février 2026, dossier n° N12895 ;

Vu l'accord intervenu avec M. Alain JACQUOT et Mme Marie GLINEL concernant la cession de l'emprise foncière ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de Londinières d'acquérir cette emprise afin de permettre l'extension de la zone d'activités de Londinières ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition auprès de M. Alain JACQUOT et Mme Marie GLINEL d'une emprise foncière issue des parcelles actuellement cadastrées section AD n° 33 et AD n° 34, située à Londinières, d'une superficie d'environ 22 596 m², sous réserve de la superficie et des références cadastrales définitives résultant du document d'arpentage ;

APPROUVE cette acquisition au prix de 56490 € net vendeur, soit 2.50 €/m² ;

PRÉCISE que les frais d'acte et, le cas échéant, les frais annexes liés à cette acquisition seront pris en charge par la Communauté de Communes de Londinières ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;

Pour extrait conforme,

Présidente,

BLOQUET Armelle

